



Concession mairie -privé sans l'accord du conseil municipal

Par **guibreteau**, le **14/06/2007** à **10:22**

Est il possible qu'un maire octroie une concession de type snack bar contre un batiment public , sur un terrain municipal, sans en informer ni le conseil municipal ni les riverains?
Le maire peut-il pendre seul ce type de décision?

Ne doit-il en referer à ses élus?

En l'occurence nous avons aujourd'hui un algeco posé sur un site touristique dont la pertinence est mise en doute par beaucoup de villageois et qui doutent de la conformite de l'installation.